



Concours photo des clubs Salon Fotograf'@Fronton 2016 Du 4 au 13 mars 2016

Le Club Photo de Fronton organise au mois de mars 2016 un Salon exposition photographique.

Dans le cadre de ce salon, les clubs de l'Union Régionale Midi Pyrénées (UR09) de la Fédération Française de photographie ainsi que quelques clubs invités peuvent participer à un concours dont le règlement est le suivant :

Le présent règlement du concours est envoyé par mail aux clubs et sera accessible sur le site internet du club de Fronton : www.photofronton.fr, à la page du salon 2016.

I. Modalités du concours 2016

Le concours est, cette année, un concours en Images Projetées.

Le concours comporte deux catégories :

- Une catégorie thème libre
- Une catégorie thème imposé : le thème retenu cette année est : « Regard sur nos aînés »

Le nombre de photos par club doit être de 15 minimum et 20 maximum. (Le nombre de photos par auteur est limité à 3.)

Parmi ces photos, 5 seront sur le thème : *Regards sur nos aînés*, les 10 à 15 autres sur le thème libre.

Les photos pourront être en couleur ou en noir et blanc et ne doivent pas être signées.

Toutes les photos proposées devront être au format projection : 1920/1080 (priorité à 1080 en hauteur).

Toutes les photos présentées devront respecter les droits relatifs à la propriété intellectuelle des tiers ainsi que l'ensemble des législations en vigueur, notamment le droit à l'image des personnes photographiées. Le club photo de Fronton ne pourra être tenu pour responsable en cas de non respect de ces lois par un photographe, seul le photographe en question sera responsable.

Le club photo de Fronton se réserve le droit :

- de ne pas exposer une ou plusieurs photos

Si ce choix était fait par le club de Fronton, le club concerné serait averti avant l'ouverture du salon.

Chaque photo sera renommée ainsi :

- le nom du club
- le numéro de série de la photo
(Les 5 photos du thème imposé seront numérotées ainsi A1, A2, A3, A4, A5
Les photos du thème libre seront numérotées de L1 à L15)
- le nom de l'auteur
- le titre de la photo

Ex : Club-A2-auteur-titre
Club-L10-auteur-titre

Les photos proposées au concours seront présentées lors de l'exposition sous forme de diaporama construit par le club photo de Fronton.

II. Le jugement

Un jugement sera effectué (la date du jugement sera annoncée sur le site du club photo de Fronton quelques jours après la date limite de réception des photos, soit après le 06 février 2016)

Un classement des clubs sera établi en cumulant les points obtenus par l'ensemble des photos d'un club dans chaque catégorie.

Le classement ainsi que les photos gagnantes seront dévoilés le jour du vernissage, le vendredi 4 mars à partir de 19h.

Un classement de la meilleure photo de chaque catégorie sera établi en cumulant les points obtenus par chaque photo.

A l'issue du jugement, les 3 meilleures photos de chaque catégorie seront imprimées par le club photo de Fronton, exposées en version papier pendant la durée du salon.

Ces versions papier seront remises en mains propres aux auteurs concernés qui souhaiteraient les récupérer le dernier dimanche du salon à 18h ou pourront être récupérées dans les locaux du club de Fronton ensuite. (Attention, aucun envoi ne sera fait par la poste ou par colis).

Des prix seront accordés par catégorie et donnés lors du vernissage.

III. L'envoi des photos

Les photos devront parvenir au club avant le **samedi 06/02/2016** :

- Soit envoyées par mail ou par un site d'envoi de dossier lourd à l'adresse : concoursclub@photofronton.fr

- soit envoyées (envoi simple) sur un CD ou sur une clé USB à l'adresse postale suivante :
Club photo de Fronton

Esplanade Marcorelle. 31620. Fronton

Tout envoi arrivant après le samedi 06 février 2016 ne pourra pas être pris en compte. Le club de Fronton ne sera pas responsable en cas de détérioration ou de perte du CD ou de la clé USB.

- Soit déposées sur CD ou sur clé USB au club de Fronton le samedi matin 06/02/2016 (ou un samedi matin précédent).

Adresse du club uniquement pour un dépôt en personne :

Au dessus de la médiathèque de Fronton (2^{ème} étage)

Rue A. de Falquières

31620 Fronton

IV. Autres informations

Les membres du Club photo de Fronton ne participeront pas au concours. En revanche, une partie du salon sera réservée à l'exposition de photos de membres de notre club.

D'autre part, le club Photo de Fronton s'engage à ne pas utiliser les photos déposées en dehors de ce concours et de la communication liée au salon et au concours, dans la presse, sur les réseaux sociaux, sans limitation dans le temps.

Lieu d'exposition

Espace Gérard Philippe
Côte de Balochan
31620 Fronton

Nous contacter pour plus de renseignements :

contact@photofronton.fr

GPS N 43° 50' 25" E 1° 23' 38"